

2011-2013

## Quand candidater ?

L'appel à projets est permanent.  
Il est ouvert à compter du 24 juin 2011.

## Comment candidater ?

- Téléchargez le texte de l'appel à projets sur le site [www.racine.fr](http://www.racine.fr)
- Participez aux réunions organisées par Racine : journée de lancement, « speed dating » et réunions techniques d'aide au montage de votre projet
- Renseignez la candidature en ligne

## Les outils pour vous aider dans votre candidature

- Le guide des actions innovantes transnationales, téléchargeable sur le site [www.racine.fr](http://www.racine.fr)
- Pour la recherche de partenaires européens, consultez la page « Partenariats transnationaux » - Rubrique Transnationalité 2007-2013 de notre site.
- La « hotline » mise en place par Racine, soit par téléphone au 01 44 08 65 23, soit par mail à [transnat@racine.fr](mailto:transnat@racine.fr)

*« Pour les participants à notre projet européen, rencontrer d'autres personnes qui, dans d'autres pays, font le même travail qu'eux, est extrêmement valorisant. Ils ont l'impression de participer à une grande aventure. La transnationalité c'est aussi construire l'Europe des peuples ».*

## Contact

Réseau d'appui et de capitalisation des innovations européennes (RACINE)  
e-mail : [transnat@racine.fr](mailto:transnat@racine.fr)  
tél : 01 44 08 65 23  
adresse postale : 104 Boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris

Site Internet : [www.racine.fr](http://www.racine.fr)  
rubrique « Transnationalité 2007-2013 »

La mise en œuvre de l'appel à projets national des actions innovantes transnationales du Volet central est assurée par Racine.  
Racine assure l'animation (appels à projets, communication, appui aux candidats et suivi des projets retenus...), ainsi que la gestion administrative et financière (instruction des dossiers, conventionnement, contrôle de service fait, paiements...) des projets nationaux.

**ACTIONS  
INNOVANTES  
TRANSNATIONALES**  
du Fonds social  
européen



Ce dépliant est financé par le Fonds social européen



racine



# Pour innover en matière d'emploi et de formation professionnelle, pensez « transnational » !

## Les « actions innovantes transnationales »

Face aux difficultés liées à l'accès et au maintien dans l'emploi, notamment pour les personnes les plus en difficulté, la coopération entre organismes européens permet d'expérimenter et de tester des solutions innovantes.

C'est pour encourager et favoriser l'innovation et la coopération transnationale que le programme opérationnel de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013 du Fonds social européen en France, a prévu une mesure spécifique (4.3) « actions innovantes transnationales ».

Les projets innovants et transnationaux doivent apporter une valeur ajoutée aux dispositifs d'emploi et de formation professionnelle et favoriser de nouvelles pratiques et des démarches d'acteurs inédites.

*« La transnationalité a été une expérience formidable. Grâce aux rencontres transnationales, nous avons pu bénéficier de l'expertise et du savoir-faire de nos partenaires européens ».*

## Pour développer quels projets ?

Chaque projet doit s'inscrire dans l'une des trois sous-mesures suivantes :

### Projets innovants et expérimentaux (431)

Il s'agit d'apporter une valeur ajoutée aux dispositifs d'emploi et de formation, de favoriser l'échange de pratiques et d'expériences pour l'adaptation de ces derniers, de contribuer à l'acquisition de nouvelles compétences, méthodes, approches et pratiques de travail, au renouvellement et/ou l'amélioration de pratiques ou des outils existants, au développement de nouveaux métiers/nouveaux emplois, notamment ceux liés au développement durable, à l'expérimentation conjointe d'approches ou dispositifs innovants.

### Partenariats pour l'innovation (432)

Dans un contexte où une seule organisation ne peut plus faire face seule à la complexité des problèmes d'emploi et de formation, cette mesure doit contribuer à la **création** de réseaux d'acteurs innovants, structurés et plus performants, d'origines diverses.

### Coopération transnationale pour la mobilité (433)

Une des priorités de l'Union européenne est de garantir une mobilité effective à ses citoyens et ainsi contribuer au développement du sentiment européen. Cette mesure vise à favoriser la mobilité intra-européenne, notamment des personnes fragilisées sur le marché du travail (salariés et apprentis de bas niveau de qualification, demandeurs d'emploi...). L'expérience européenne ainsi acquise constitue un atout supplémentaire pour l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Une attention particulière sera apportée aux projets visant à répondre aux évolutions en cours et/ou aux nouvelles orientations politiques en matière d'emploi et de formation professionnelle, nationales ou communautaires.

## Bon à savoir si vous souhaitez candidater

Votre projet doit être d'envergure nationale, c'est-à-dire :

- conduit par une organisation nationale et/ou d'implantation nationale, qui a un impact sur tout le territoire national
- ou, à titre exceptionnel et dûment justifié, qui réunit des opérateurs d'au moins trois régions différentes, à condition d'apporter la démonstration du passage d'une dimension interrégionale à une échelle nationale au terme du projet.

La durée du projet est de 12 à 18 mois maximum

Vous devez avoir au moins un partenaire d'un autre Etat membre

Le projet peut bénéficier d'un cofinancement FSE moyen de 130 000€, le Fonds social européen intervenant à hauteur maximale de 55% du coût total du projet.

## Pensez-y !

**L'égalité entre les femmes et les hommes** est une priorité transversale, obligatoire dans tous les programmes européens. Quelle que soit la thématique abordée par votre projet, celui-ci doit démontrer la prise en compte concrète de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses activités.

Pour vous aider à intégrer concrètement cette dimension, vous pouvez consulter les guides pour l'égalité femmes-hommes sur notre site internet « [www.racine.fr](http://www.racine.fr) », rubrique Transnationalité, Ressources, Guides méthodologiques.